

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupiets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOELLE (S. & M.)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

11 Octobre. — La situation demeure stationnaire dans le bassin houiller.

— Deux grévistes sont tués au cours d'une échauffourée, à Terre-Noire (Loire).

12 Octobre. — M. Loubet, Président de la République, pose la première pierre d'un pont à Valence.

— M. Vallée, garde des Sceaux, préside un banquet républicain à Vesoul.

— M. Pellelan, ministre de la marine, inaugure le musée de Nogent-sur-Seine.

13 Octobre. — La population parisienne fait aux généraux Boërs, à leur arrivée à Paris, un accueil enthousiaste. Ces vaillants soldats se rendent aux ministères de l'Intérieur et des affaires étrangères.

— L'aéronaute de Bratsky et son ingénieur, font une chute mortelle, à Stains, au cours d'une ascension dans leur dirigeable.

14 Octobre. — La Chambre dès sa rentrée discute l'interpellation sur les décrets relatifs à la fermeture des écoles congréganistes.

— Le roi de Grèce, Georges 1^{er}, venant de Wiesbaden, arrive à Paris pour y rester une huitaine de jours, attendant le roi de Portugal, Don Carlos, qui séjournera trois semaines en France et se rendra à Londres, pour y

saluer le roi et la reine d'Angleterre.

15 Octobre. — Les compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais se montrent disposées à négocier avec les mineurs dans les termes indiqués par les lettres des préfets des deux départements.

— Les généraux Boërs quittent Paris, se rendant à Berlin.

16 Octobre. — La situation s'est aggravée dans les bassins houillers. Le chômage est complet dans le bassin du Pas-de-Calais. La grève a gagné du terrain dans le Nord. Elle s'est étendue dans la Loire, à Carmaux, à Albi. La plupart des mineurs de Montceau-les-Mines restent hostiles au chômage.

17 Octobre. — La Chambre termine la discussion sur la fermeture des écoles congréganistes et par 329 voix contre 233, vote un ordre du jour de confiance.

— Les généraux Boërs sont accueillis à Berlin avec un enthousiasme frénétique.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fête patronale de la Société de Trompettes, l'*Étendard Dammartinois* a été célébrée dimanche dernier avec un entrain et une correction qu'aucun incident n'est venu troubler.

A la messe, où un certain nombre

de membres honoraires étaient venus se joindre aux jeunes musiciens, les trompettes ont fait entendre, à diverses reprises, leurs joyeux et vibrants accents ; puis un artiste aussi modeste que distingué, M. Max Clément, a charmé l'oreille des assistants par divers morceaux religieux de violoncelle qu'il a exécutés avec un remarquable talent.

A l'issue de la cérémonie M. Hémar, président de la Société, a reçu les jeunes gens et leur a offert, à leur grande satisfaction, un vin d'honneur accompagné de biscuits.

Dans la journée les jeunes trompettes n'ont marchandé ni leur temps ni leurs peines, car ils ont parcouru à diverses reprises les différents quartiers de la ville et y ont fait entendre leurs belliqueux accords.

Le soir, un banquet réunissait, à l'Hôtel de la Grosse-Tête, dans une vaste salle richement décorée et pavoisée, plus de cinquante membres exécutants ou honoraires et, au cours de cette agape confraternelle, les propos de cette agape confraternelle, les propos de cette agape confraternelle ne cessèrent d'égayer les convives.

Lorsque au dessert sur un signe de M. le Président, le pétillant champagne inondait les coupes et que chacun se préparait à savourer le vaporeux arôme des loudrés offerts par MM. Labour, Conseiller général, et Dupille, Conseiller d'arrondissement, M. Hémar a levé son verre et porté en termes éloquents, la santé de la jeune et vigoureuse société, dont il a proclamé l'esprit d'obéissance et de discipline qui est l'âme de toute association bien organisée et désireuse de réaliser une existence longue et prospère. Faisant l'apologie de la trompette, il a dit avec beaucoup d'apro-

pos que c'est avec son concours entraînant que Lamoricière vainquit à Constantine et que Mac-Mahon enleva à Sébastopol les derniers retranchements de ses courageux adversaires.

Avec une exquise délicatesse, il rendit hommage aux talents de M. Max Clément qui, le matin et au cours du banquet avait ravi ses auditeurs par les sons mélodieux qu'il avait fîrés de son violoncelle. Enfin le sympathique président félicita chaudement les chefs et leurs élèves ; les premiers, de leur dévouement, et les autres des progrès qu'ils ont réalisés depuis leur début et qui leur ont valu tout récemment un premier prix au concours de l'Isle-Adam.

M. Dupille Léonor, Conseiller d'arrondissement, a pris ensuite la parole en ces termes :

Dans nos murs paisibles habitués à répéter périodiquement les accords mélodieux de la Fanfare, les appels des Sapeurs-Pompiers, les annonces du Tambour de ville, quand, pour la première fois, éclata le Taratata strident des Trompettes, quand des marches endiablées firent trembler dans leurs vieilles alvéoles nos vitres séculaires, nous nous demandâmes stupéfaits, comme réveillés en sursaut : Qu'est ce donc ? Pourquoi?.....

La première surprise passée, on put voir à quels besoins cette œuvre répondait, quelle mission réconfortante elle pouvait remplir, et elle reçut bien vite les plus sérieux encouragements. Aussi son succès fut aussi rapide que justifié.

Il est doux de se bercer de l'espoir des heures d'apaisement, de concorde et de paix universelle ; les idées de désarmement général se développent, il semble que les horreurs de la guerre n'arrêteront plus jamais l'élan de la vieille Europe dans son expansion commerciale, dans sa marche vers toutes les améliorations sociales. Mais, hélas ! ces vers de Victor Hugo, d'août

1832, sont encore à juste titre dans nos mémoires :

« Non ! l'avenir n'est à personne !
.. De quoi l'avenir sera-t-il fait ?
Demain, c'est l'éclair dans la voile
C'est le nuage sur l'étoile,
C'est un trait qui se dévoile !
... Demain, c'est le Cheval qui s'abat, blanc d'écume ;
Demain, à Conspiration, c'est Moscou qui s'allume
La nuit comme un flambeau !
C'est votre vieille garde au ton jouchant la plaine,
Demain, c'est Waterloo... »

et dans notre sinistré prose : Demain, c'est Sedan !...

Demain, c'est la Martinique, souriante sous les fleurs, qui, comme Pompéi, en une heure disparaît sous la cendre et la boue saignantes...

Eh bien ! c'est en pensant à cette incertitude des choses humaines, à ces périls invisibles et inévitables, à ces heures terribles, que l'on sent que l'on aurait alors à recourir au *Mâle appel des Citoyens* pour préparer l'effort énergique et l'appel suprême.

La voix rude, impérative, et, en même temps comme douloureuse des trompettes, est la plus puissante pour entraîner la foule subitement aguerrie et ralliée autour du Drapeau.

Pénétrant jusqu'au plus profond de l'être, elle fait jaillir des âmes éteintes, le feu du dévouement et de l'abnégation donne le mépris de la mort, et sait conduire à la victoire.

C'est donc une œuvre digne de tous les encouragements que la création des sociétés de Trompettes. C'est le complément des œuvres honnêtes et durables de notre chère cité : Les Sociétés de Secours Mutuels, d'Horticulture, de Sapeurs-Pompiers, des Vétérans et de la Fanfare.

Nous pouvons être fiers de voir ces groupements sympathiques mettre en contact toutes les forces vives de la Commune, et mener, la main dans la main, dans les voies de la plus aimable et féconde fraternité, tous les membres de la grande famille Dammartinoise.

Une série de chansonnettes comiques a terminé le banquet, puis, le bal, impatientement attendu par un grand nombre de jeunes beautés Dam-

martinoises a terminé la fête, se prolongeant jusqu'aux premières lueurs de l'aurore.

Nous avons la satisfaction de recevoir, de M. Hémar, la lettre suivante, qui nous confirme le désir de notre sympathique maire d'éviter le retour de faits aussi regrettables que celui qui s'est produit la semaine dernière, et dont nous avons raconté les détails.

Monsieur Lemarié,

Pour clore définitivement la discussion qui s'est élevée dans votre journal à propos de la femme du roulotier de la place Lavollée, je déclare formellement que si cette femme s'était présentée à l'hospice, au moment où elle a été prise des douleurs de l'accouchement, elle y eût été de suite admise et soignée avec la plus grande sollicitude.

Recevez, etc.

Eug. HÉMAR.

Dans la vaste salle de l'Hôtel du *Chemin de Fer*, « l'Union dansante de Dammartin, » se prépare, au moment où nous mettons sous presse, à donner son premier bal, qu'elle se propose de faire suivre, le 30 novembre prochain, d'une nouvelle soirée dansante.

Nous croyons savoir que plusieurs familles de fonctionnaires et de la bourgeoisie dammartinoise, inaugureront la série de ces bals de société, qui ne peuvent manquer d'apporter un peu de gaieté dans la longue et rigoureuse période que nous avons à traverser avant le retour des hironnelles.

La Société d'horticulture qui a convoqué dimanche dernier en assemblée générale, en vue de prendre une décision au sujet de l'existence

de cette société, dont les jardiniers semblent se désintéresser de plus en plus, a remis au dimanche 9 novembre prochain, à deux heures, sa décision, en raison du petit nombre de membres qui ont répondu à l'invitation qui leur était faite.

Il semblerait résulter des propositions faites et du courant d'opinions qui se manifeste, assez discrètement, du reste, que la Société de Dammartin se fondrait dans celle de Meaux et deviendrait une section de celle-ci. C'est du moins la solution la plus sage et la plus rationnelle à laquelle semblent devoir se rallier les membres les plus dévoués à cette société, et les plus désireux de la voir poursuivre son œuvre bienfaisante dans notre contrée agricole, où elle est encore appelée à rendre des services.

SAINT-SOUPPLETS

M. Rodrigues, directeur de la râperie de Saint-Soupplets, au service de la sucrerie de Villenoy, depuis 30 ans, vient d'être désigné comme lauréat de la médaille d'honneur du ministre du commerce.

MONTIGNON

On écrit au journal de Seine-et-Marne ;

« Nous apprenons que M. Gaston Menier, président d'honneur de nos diverses sociétés, vient d'adresser pour sa cotisation de 1902 une somme de 250 francs, répartie comme suit :

« Société de secours mutuels : 400 fr
société enfantine, 50 fr. ; sapeurs-pompiers : 100 fr.

« Nous sommes ici l'interprète de tous les sociétaires en remerciant bien sincèrement de sa sollicitude notre dévoué député. »

JULLY

8 tilleuls dont 6 appartenant à la commune et 2 à M. Duclerc, fermier, ont été cassés et mutilés, sur la route départementale n° 12. Un carreau d'une fenêtre donnant sur cette route a également été brisé.

On croit que deux ouvriers belges travaillant aux environs sont les auteurs de ce méfait.

OISSERY

M. Bourgeois, directeur de la râperie d'Oissery, employé à la sucrerie de Villenoy, depuis 22 ans, vient d'être nommé lauréat de la médaille d'or offerte par le syndicat de la ville de Meaux.

CLAYE

Une rixe a éclaté dimanche entre trois individus Albert Lancézeux, Henri Langlois et Armand Clin, manouvriers. C'est le dernier qui, en état d'ivresse, avait cherché querelle à ses compagnons, qui du reste se sont chargés de lui administrer une volée soignée. Aujourd'hui, il manifeste son repentir et a demandé que toute poursuite soit arrêtée.

Malgré tout, procès-verbal a été dressé contre eux pour rixe sur la voie publique.

THIEUX

Reni Degroote a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie, pour outrages et voies de fait envers un garde et bris de vitre. C'est un ouvrier agricole, âgé de trente-six ans. C'est sur la plainte du garde champêtre Martin que cet individu a été arrêté.

VILLEPARISIS

M. Georges Debrise et son beau-frère, M. Lasaur, négociants à Paris, habitent Villeparisis. Tous deux sont

abonnés de cette station à Paris. Résistant de l'autre côté de la gare, ces messieurs arrivaient récemment en retard pour prendre leur train. Que firent-ils ? Ce que beaucoup à leur place auraient fait, comme un passage à niveau avoisine la gare et qu'ils n'avaient pas le temps de traverser deux fois les voies, ils firent quelques mètres le long du passage pour gagner le quai de départ.

D'après M. Jean Javoine, le méticuleux chef de station de Villeparisis, ils auraient commis une infraction à la police des chemins de fer.

On voit d'ici l'infraction et certainement, si la Compagnie avait été informée du fait elle n'aurait pas poursuivi ces messieurs, mais Javoine, qui est sans doute à cheval sur le service, n'a pas voulu perdre une si belle occasion : aussitôt il prévint le chef de district et procès-verbal fut dressé ; mais chose bizarre, désirant éviter que M. Debrise fut prévenu, il négligea de faire affirmer le procès-verbal dans les 24 heures ; il omit même de le faire affirmer à Villeparisis et l'envoya à Saint-Mard pour faire remplir cette formalité : de là, sans doute, les 12 heures de retard que M^e Lugol ne s'explique pas.

On s'étonne aussi de ne pas voir à cette audience le garde-barrière, qui aurait fait l'observation, aussi le ministère public ne soutient-il que très faiblement l'infraction qui est, du reste, bien minime, si toutefois elle peut être relevée.

Dans ces conditions, M^e Lugol ne peut qu'insister pour obtenir un acquittement pur et simple en faveur de ses clients.

Le tribunal, justement embarrassé, préférant s'entourer de renseignements

plus amples, renvoie le prononcé de son jugement à quinzaine.

(La Brie)

MORTEFONTAINE

On lit dans le *Journal de Sentis* :

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le cadavre d'un homme a été trouvé carbonisé dans un four à chaux de Mortefontaine. On ne sait encore s'il y a eu crime, suicide ou accident.

La gendarmerie est sur les lieux pour procéder à une enquête.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, des détails complémentaires sur ce triste événement.

LONGPERRIER

La compagnie d'arc de Longperrier vient d'ouvrir son prix général qui est composé comme suit :

1^{er} prix 15 fr. offert par M. Menier, député, et 7 prix de chacun 10 fr., offerts par la Compagnie.

Le tir est ouvert les lundi, jeudi, dimanche et jours fériés de chaque semaine jusqu'au 17 Novembre.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

13 Octobre. — Louis-Isidore Goulard, 68 ans, charpentier, à Dammartin.

FAITS DIVERS

MANIES ROYALES

Amusante, très amusante recherche que vient de découvrir un petit magazine anglais, le *Tit Bits*. Il s'agit des « têtes » des diverses et augustes têtes couronnées assurant aujourd'hui le bonheur de l'Europe.

Edouard VII est, paraît-il, affligé de la manie du « pesage ». Entendez par là

qu'il a une bascule automatique dans chacun de ses châteaux et que lorsqu'un bête, — fut-il princier, — vient lui rendre visite, il faut qu'il se pèse à l'arrivée et à la fin du séjour. Qui bien se pèse, bien se connaît.... Généralement, les hôtes du roi augmentent toujours de poids. C'est signe que la table est honnée.

Le gracieux reine Alexandra a un autre petit « tic » assez bizarre : il faut que la monnaie qu'elle met dans sa bourse soit reluisante et brillante comme un miroir. En conséquence, elle ne laisse entrer dans sa royale escarcelle ni une livre sterling, ni un schilling, ni un penny qui n'ait été, au préalable, poudré, frotté, encastiqué comme un parquet....

Si elle fait un achat dans une boutique et qu'on lui rende la monnaie, elle ne la touche même pas, et ou bien la laisse, ou bien prie sa dame d'honneur de vouloir bien lui conserver cet argent jusqu'après nettoyage.

Joliment curieuse aussi la manie de ce bon vivant qui règne aujourd'hui sur les destinées du Portugal : il ne peut pas boire deux fois dans le même verre, ni surtout vider le fond d'une coupe. En conséquence, dès qu'il a touché de ses lèvres majestueuses, le bord d'un verre qu'il en ait fini ou non le contenu, vite, on s'empresse, on met un autre récipient devant lui et on le remplit jusqu'au haut.

Enfin notre ami le tsar, lui aussi, à sa petite toquade.... Il ne peut coucher que dans des paires de draps tissés spécialement pour lui, d'une toile extraordinairement fine, et marqués à son chiffre.

La première chose qu'en arrivant à Compiègne son valet de chambre a faite a été de commander au Et son M. Crozier avait surveillé les préparatifs avec sollicitude et d'y mettre les fameux draps de baliste.

Quant à Guillaume II... Mais non, celui-là, s'il fallait énumérer toutes ses manies, nous n'en finirions pas....

FUGUE D'ÉLÉPHANTS

Pendant la grande foire de Nijni-Novgorod, les éléphants d'un cirque, au nombre de huit, se sont échappés de leur écurie et se sont précipités au galop dans les rues, renversant et écrasant la foule sur leur passage, 8 personnes ont été tuées et 63 blessés par les bêtes affolées, tandis que 85 ont été plus ou moins

contusionnées au cours de la panique qui s'est naturellement produite.

VICTIME DES RAYONS X

Un riche négociant de Cleveland Othio M. Buettner, vient d'être victime d'une triste aventure.

Un matin, en se réveillant, il sentit une vive douleur à la gorge et à la poitrine.

En même temps, il s'aperçut que son râtelier manquait dans sa bouche. Il imagina aussitôt qu'il avait avalé son râtelier en dormant. Il se fit transporter à l'hôpital, où les chirurgiens l'examinèrent.

Chose curieuse, on le soumit à la radiographie et on crut apercevoir dans son estomac la monture des fausses dents.

Aussitôt, les chirurgiens se mirent à charcuter le patient. Ils lui ouvrirent l'estomac, où ils ne trouvèrent pas trace d'osonore.

Tandis qu'ils s'occupaient à reconduire M. Buettner la sœur de celui-ci accourut portant le fatal râtelier qu'elle venait de trouver sous son lit.

M. Buettner a naturellement succombé à l'opération motivée par son illusion et par l'application des rayons X.

NOTES HISTORIQUES

sur l'Ile-de-France

Époque Primitive

suite (*)

Du côté de la Belgique, les Suessions occupaient, entre la Marne et l'Oise, un vaste territoire, et n'étaient eux-mêmes séparés des Gaulois que par une même bande de territoire habitée par d'autres peuplades vivant sous leurs lois.

Bien que très différents en apparence les noms qui, actuellement encore, servent à désigner, entre la Marne et l'Oise, la partie de territoire qui unissait la Celtique au Belgium, on est frappé, en y réfléchissant quelque peu, de la similitude de ces noms, tirés des divers dialectes des peuples qui ont habité primitivement ces territoires di-

vers entre le Silvacum et le Valois, du côté de la Belgique ; la Goële et la Gallevesse, du côté de la Celtique.

Silvacum ou *Silvacum* fut le nom sous lequel les Romains, à leur arrivée en Gaule, désignèrent tout ou partie de la grande forêt que les Gaulois appelaient *Coat*, *Cot*, (en latin *Cotia*, la forêt. (1)

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le Silvacum, dont le nom fut altéré dans la suite en celui de Servais et de Serval, fut détaché de la *Cotia Silva*, devenue la forêt de Cuise, et l'appliqua particulièrement à la région qui se trouvait resserrée entre le territoire des *Parisii* et celui des *Bellovacii* et des *Suessiones*.

L'auteur des commentaires de la guerre des Gaules ne fait pas mention des habitants du *Silvacum*, mais Pline l'ancien, (23-79 ap. J.-C.) les désigne sous le nom d'*Umanectes* et *Ubalnectes*, (2) puis Ptolémée, sous celui de *Silvanecti* pour *Silvanecti* (3). Toutefois ces deux auteurs s'accordent à comprendre les *Silvanectes* dans les quinze peuples qui composaient le *Belgium*, et ils leur attribuent la qualité de *liberi*, ce qui indique qu'ils formaient alors une *civilas*.

Or, comme jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la plupart des diocèses étaient demeurés chacun dans les limites de l'ancienne *civilas* gallo-romaine qui leur avait donné naissance, il paraît hors de doute que le diocèse des Silvanectes, ayant pour chef-lieu Senlis, était limité à l'Ouest, vers le territoire des *Parisii*, par Montmélan, Survilhiers et Orry la Ville, alors que du côté des *Meldi*, au sud, il ne s'étendait pas au delà d'Othis, Eve et Montagny.

Le *Valois*, au dire de la plupart des anciens géographes était le territoire

qu'occupait la peuplade gallo-belge des *Vadicasses*, entre les *Silvanectes*, les *Suessiones* et les *Meldi*.

Le *pagus vadisus* ou le *vaduisus pagus*, des capitulaires de Charles le Simple et autres actes du X^e siècle, tireront son nom, d'après l'opinion de Jean Bodin (4) partagée d'ailleurs par Tous-saint du Plessis (5) et par d'autres savants modernes du mot germain *Wald* ou *Wall*, qui signifie forêt. (6)

Beaucoup moins étendu à son origine qu'il ne le fut dans ces derniers siècles, après son érection en comté, puis en duché, le *pagus Vadensis*, d'après le savant Adrien de Valois, aurait été détaché en partie du territoire des *Suessiones* lors de la formation de la *civilas* des *Silvanectes* et celle des *Meldi* et de la constitution des diocèses de ces cités, tout en conservant son existence, en tant que circonscription territoriale, dans les limites probables qu'indique l'auteur des notices historiques et topographiques du département de l'Oise. (7)

Du côté du *pagus silvanectensis*, Ermenonville, Baron, Fresnoy-le-Luat, Brasseuse, formaient la limite du *pagus vadensis*, qui au nord, ne s'étendait pas au delà de la rivière d'Autonne et des branches de la vallée qui remontent vers Morienvil et Bonneuil. A l'est il était borné par la forêt de Retz, et il s'arrêtait au sud à la falaise qui forme la limite naturelle du Mulcien.

Dans l'ancienne France, le Mulcien faisait partie de la Brie champenoise, dans le gouvernement de Champagne. A l'est du Mulcien était la Gallevesse, séparée de ce pagus, mais comprise comme lui dans la Brie champenoise. A l'ouest était la Goële, qui vraisemblablement comprise dans le Mulcien,

appartenait au gouvernement de l'Ille-et-France.

(a suivre)

E. L.

(*) Voir le numéro 576 de la Petite Gazette.

1. A. Maury, *les Forêts de la Gaule*, p. 52, 110, 165.
2. Hist. nat. IV. XVII. 31.
3. Géographie, II, 9.
4. Not. Gall. p. 580
5. *Hist. de l'Egl. de Meaux*, t. p. 611.
6. L'abbé Pêcheur ; *Mémoire sur la cité des Successions*, p. 148.
- Alfred Maury : *Les forêts de la Gaule*, p. 244, 245.
7. Graves : *Notice historique sur le dép. de l'Oise*, p. 303.

DAMMARTIN ET SES ENVIRONS

Eglise collégiale Notre-Dame

de Dammartin.

G. 203. (registre) — In-folio, papier. 49 feuillets.

1746-1788 — Fabrique de l'église collégiale Notre-Dame de Dammartin. — Délibérations du bureau, concernant : la reconstruction de l'orgue. l'ancien n'étant plus susceptible de réparations ; — l'emploi de diverses sommes léguées à la fabrique par demoiselles Marguerite de la Planche et Rose Gouilliard ; — marché conclu avec le sieur François Lointier, sculpteur, de l'académie de Saint-Luc, demeurant à Paris, pour la sculpture à faire aux deux buffets d'orgue, conformément aux dessins qui lui ont été présentés et moyennant 250 livres payables par moitié, entre le chapitre et la fabrique, — vente de l'ancienne tribune de l'orgue ; — réception par le sieur Cliquot, facteur du Roi, demeurant à Meaux, du nouvel orgue construit par le sieur Miocque, aussi facteur demeurant à Paris : Adjudications des biens de l'église ; — opposition à la saisie réelle des biens de l'abbaye de Chaalis, pratiquée à la requête de messire Jean François Dupues, chevalier, seigneur d'Asagnol, demeurant à Avignon, et de demoiselle Françoise-Barbe-Agnès Dupues, épouse, non commune en biens, de messire Jean-François Augustin Perrin de Savigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'in-

fanterie ; la dite opposition ayant pour objet de conserver à la fabrique Notre-Dame de Dammartin les droits qu'elle possède au paiement de 200 livres de rente, constituées à son profit par les prieurs, procureur et religieux de l'abbaye de Chaalis, etc. A. M.

(*) Voir le n° 687, de la Petite Gazette.

Les réponses de Totor :

— Quel est l'animal qui fournit la meilleure viande ?

— C'est le bœuf.

— Et quel est l'animal qui vous fournit les chaussures, les vêtements?...

— C'est papa!

On demande
un Apprenti Imprimeur

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune ménage,
muni de bonnes références demande
place dans les environs ; le mari comme
cocher-valet de chambre, la femme
comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal

ENTREPOT DE VINS
du NARBONNAIS et du MINERVOIS

Anc^{re} Maison Mathieu PUEL

Emile MAISONNAVE

Successeur

SAINT-MARD (S.-&-M)

A Vendre ou à Louer
Maison Bourgeoise
État de Neuf. - Grande rue, n° 31
S'adresser à M. Léonor DUPILLE.

Bonne occasion

PRESSOIR A VENDRE
avec tous ses accessoires
S'adresser à M. VERIN, à Saint-Mard.

Directeur-Gérant **F. LEMARIE**

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE